



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Octobre 2008

Date de la convocation 20 Octobre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean Noël, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : M BAUDAILLIER Jean louis, M.FAVIER Marc, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, M.BARON Bernard, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard (jusqu'à 19 heures), M. SERRADJ Ahmed (à partir de 19 heures),  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M. SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.MERCET Pierre, M.QUEROL Jean-François,  <b>PERET</b> : M BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian  <b>VALMASCLE</b> : Melle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. GARCIA Alain à Mme CAER Michèle  M. MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean Noël,  M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre  M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine  M.VIDAL Eric à M. ORMIERES Jean Louis</p>		

**Objet : Convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse avec le Département de l'Hérault**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil que le Partenariat Local d'Actions Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) se veut un outil du Département facilitant sur les territoires la concertation des acteurs en vue de construire ou de renforcer un projet partagé autour de la jeunesse.

Il précise que le Département s'engage aux côtés du signataire pour la mise en œuvre d'un PLAJH visant à accompagner le territoire dans la structuration de sa politique jeunesse.

Cette démarche doit par ailleurs permettre :

- de soutenir et renforcer les initiatives existantes
- de mobiliser les partenariats
- d'impulser la mise en œuvre de réponses nouvelles aux besoins des jeunes et des acteurs
- d'améliorer la cohérence et la lisibilité des actions

Il ajoute qu'à cette fin, le Département soutient financièrement et techniquement les actions relevant des 3 axes de structuration suivants :

- La coordination locale (pilotage technique et animation de la politique jeunesse locale)
- L'animation des réseaux d'acteurs locaux (échange de savoirs et de pratiques, formations ...)
- La programmation d'actions en direction des jeunes relevant des champs suivants :
  - accès à l'information
  - prévention
  - action socio-éducative
  - mobilité
  - insertion sociale et professionnelle
  - actions liées à la parentalité
  - responsabilisation et la citoyenneté

La réalisation ou réhabilitation de lieux d'accueil et d'animation (espaces jeunes...) pourra être, sous conditions, soutenue financièrement par le programme d'aide aux communes concernant les équipements sportifs et socio-éducatifs.

Il indique également que l'aide du Département au titre du dispositif PLAJH s'élève à un montant plafond de 32.000 € par année de partenariat en cofinancement d'actions portées par le signataire.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Département de l'Hérault.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.**